

RÉUNION DU CONSEIL

2 MAI 2016

Lundi, le 2^e jour du mois de mai 2016, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 20 heures, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Michel Grosleau, maire;
M. Richard Tessier, conseiller;
Mme Thérèse Gravel, conseillère;

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Grosleau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

L'agente de bureau, Madame Sandra Turcotte.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
4. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2016
5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2016
6. Approbation des comptes et salaires
7. Compte-rendu des dossiers des élus
8. Affaires nouvelles
 - 8.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Dépôt du rapport financier 2015
 - b) Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - c) Autorisation - Dépense pour frais d'avocats - Recours contre le maire Michel Grosleau
 - d) Dépôt des états financiers intérimaires
 - e) Autorisation - Dépense pour formation - Communication consciente
 - 8.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - a) Modification du règlement #12-08-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 8.3. TRANSPORT
 - a) Autorisation de signature - Entente à l'amiable - Dossier R. Gravel
 - 8.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - a) Visite - Usine d'épuration des eaux usées

- b) Approbation rapport d'élaboration d'un plan d'action
- 8.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Dérogation mineure - 240 rue de l'Église
- 8.6. LOISIR ET CULTURE
 - a) Licence de musique - SOCAN
 - b) Approbation de dépense pour des gouttières - Édifice Flore & Irène Gagnon
- 8.7. AUTRES
 - a) Demande d'aide financière - Déjeuner santé - École du Versant-de-la-Batiscan
 - b) Demande de partenariat - Brunch bénéfice de Moisson Mauricie
 - c) Demande d'aide financière - Proches Aidants des Chenaux
 - d) Demande d'aide financière - Fonds communautaire des Chenaux
 - e) Aménagement paysager - Entretien
- 8.8. CORRESPONDANCES
- 8.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance
- 8.10. Période de questions diverses
- 8.11. Clôture de la séance

**3. 2016-05-60
NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De nommer Madame Sandra Turcotte secrétaire d'assemblée.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

**4. 2016-05-61
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AVRIL 2016**

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

**5. 2016-05-62
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2016**

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2016.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

**6. 2016-05-63
APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : le chèque des déboursés du mois de mars, portant le numéro 8780, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 1997 à 2012 inclusivement, pour une somme globale de 108 278.27 \$. Les comptes à payer portant les numéros 8781 à 8817 inclusivement et totalisant la somme de 33 803.82 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

Les élus municipaux font un compte-rendu de leurs dossiers respectifs.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1.a) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2015.

8.1.b) DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

2016-05-64

8.1.c) AUTORISATION - DÉPENSE POUR FRAIS D'AVOCATS RECOURS CONTRE LE MAIRE MICHEL GROSLEAU

La conseillère, Madame Andrée Perron, mentionne qu'elle se retire de la table du conseil pendant la discussion de ce point.

CONSIDÉRANT la demande en justice introductive de l'instance reçue le 12 avril 2016 et adressée à Monsieur le maire Michel Grosleau;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses fonctions magistrales, la municipalité a l'obligation de fournir au maire les outils nécessaires à sa défense;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la municipalité assume entièrement les frais juridiques reliés au dossier numéro 400-22-009167-160.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

8.1.d) DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES

Dépôt des états financiers comparatifs du 1er janvier au 31 mars 2016.

2016-05-65

8.1.e) AUTORISATION - DÉPENSE POUR FORMATION COMMUNICATION CONSCIENTE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la Directrice générale à participer à la formation « Communication consciente », qui aura lieu les 4 et 5 juin 2016, au coût de 295,00 \$ plus les taxes. Les frais de séjour et de déplacement seront remboursés.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

8.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016-05-66

8.2.a) MODIFICATION DU RÈGLEMENT #12-08-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05-03

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil décrète ce qui suit:

1. L'article 2 du règlement numéro 12-08-2009 est remplacé par le suivant:

À compter du 1er août 2016, est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

Michel Grosleau
Maire

Sandra Turcotte
Agente de bureau

8.3 TRANSPORT

2016-05-67

8.3.a) AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE À L'AMIABLE DOSSIER R. GRAVEL

La conseillère, Madame Andrée Perron, mentionne qu'elle se retire de la table du conseil pendant la discussion de ce point.

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser le maire, Monsieur Michel Grosleau, à signer pour et au nom de la municipalité, la transaction et quittance intervenue dans le dossier : René GRAVEL demandeur, contre Louise LAFLAMME et Jean-Guy LADOUCEUR personne désignée comme conciliateur-arbitre et défendeur et Municipalité de Saint-Prosper mise en cause et Tommy COSSETTE et

Alain COSSETTE, intervenants à la présente transaction et quittance.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

8.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2016-05-68

8.4.a) VISITE - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QU'une visite, ouverte au public, de l'usine d'épuration des eaux usées se tiendra le vendredi 20 mai, de 9 heures à 12 heures et qu'une invitation soit lancée à toute la population par le biais du journal Le Communal.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-05-69

8.4.b) APPROBATION RAPPORT D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT le rapport d'élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des raccords inversés dans le réseau de collecte d'eaux usées, préparé le 26 février 2016, par M. André Lahaie, ingénieur au sein de la firme Stantec;

CONSIDÉRANT que ce plan doit être approuvé par les membres du conseil municipal avant d'être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le plan d'action tel que présenté par la firme Stantec et de faire parvenir une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

8.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2016-05-70

8.5.a) DÉROGATION MINEURE - 240 RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure # 20-2016, présentée par le propriétaire du lot P-87, situé au 240 de la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT que la nature de la dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire, d'une dimension de 28' x 30', ne pouvant respecter une hauteur à mi-toit de 4 mètres (13,1 pieds), contrevenant aux normes du règlement de zonage 04-04-2009, notamment l'article 8.2 - dimensions et nombre de bâtiments accessoires à une résidence - dictant les normes à respecter pour les dimensions et la hauteur requises pour la construction d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) d'accepter la dérogation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la dérogation mineure telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

8.6 LOISIR ET CULTURE

2016-05-71

8.6.a) LICENCE DE MUSIQUE - SOCAN

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain se procure une licence de musique de la SOCAN, couvrant toutes les activités tenues en 2016 à l'édifice Flore et Irène Gagnon. Le droit annuel est de 185,07 \$ (avant taxes).

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-05-72

8.6.b) APPROBATION DE DÉPENSE POUR DES GOUTTIÈRES ÉDIFICE FLORE ET IRÈNE GAGNON

CONSIDÉRANT que l'installation de gouttières sur l'édifice Flore et Irène Gagnon a été budgétée pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir:

- Les Gouttières du Cap Plus inc. 1 124,45 \$ (taxes incluses)
- Gouttières Le Petit Québec inc. 1 175,00 \$ (taxes incluses)
- Gouttières Pierre Déziel 1 230,23 \$ (taxes incluses)
- Gouttières R. Léveillé inc. 1 267,60 \$ (taxes incluses)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver la dépense de 1 124,45 \$ (taxes incluses) et d'autoriser l'entreprise, Les Gouttières du Cap Plus inc., à procéder à l'installation de gouttières (du côté du stationnement) de l'Édifice Flore et Irène Gagnon.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

8.7 AUTRES

2016-05-73

8.7.a) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DÉJEUNER SANTÉ - ÉCOLE DU VERSANT-DE-LA-BATISCAN

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité organisateur du déjeuner santé de l'école du Versant-de-la-Batiscan;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 50,00 \$ a déjà été prévu au budget de l'année en cours pour cet organisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder une aide financière de 50,00 \$ pour leur activité annuelle.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-05-74

8.7.b) DEMANDE DE PARTENARIAT - BRUNCH BÉNÉFICIE DE MOISSON MAURICIE

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, pour son brunch bénéfique annuel dont l'objectif est d'amasser 50 000,00 \$ et ainsi aider la banque alimentaire régionale qui soutient 76 organismes;

CONSIDÉRANT le plan de partenariat proposé, soit:

Partenaire majeur : 500,00 \$
Publicité de table : 150,00 \$
Billet individuel : 50,00 \$

CONSIDÉRANT qu'aucun montant d'argent n'a été prévu au budget de l'année en cours;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De répondre négativement à cette demande.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-05-75

8.7.c) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROCHES AIDANTS DES CHENAUX

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme « Proches Aidants des Chenaux », soit une cotisation annuelle de 50,00 \$, afin de contribuer au maintien à domicile des personnes aidées;

CONSIDÉRANT qu'aucun montant d'argent n'a été prévu au budget de l'année en cours;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QU'aucun montant ne sera accordé pour cette année :

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée au requérant pour l'informer de cette décision et lui proposer que toute demande financière à venir soit soumise au conseil municipal au mois de novembre de chaque année.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-05-76

8.7.d) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DES CHENAUX

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme « Fonds communautaire des Chenaux », pour un montant de 200,00 \$;

CONSIDÉRANT que cet organisme distribue gratuitement des articles scolaires aux enfants des écoles primaires de la MRC des Chenaux qui proviennent de famille à faible revenu;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 100,00 \$ a été prévu au budget de l'année en cours pour cet organisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant d'aide financière de 100.00 \$.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-05-77

8.7.e) AMÉNAGEMENT PAYSAGER - ENTRETIEN

La conseillère, Madame Thérèse Gravel, mentionne qu'elle se retire de la table du conseil pendant la discussion de ce point.

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE renouveler l'embauche de Madame Claudine Cossette pour l'entretien paysager pour l'été 2016.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

8.8 CORRESPONDANCES

8.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

8.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2016-05-78

8.11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De clore la séance à 21 h 25.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

Michel Grosleau
Maire

Sandra Turcotte
Agente de bureau